

Commission permanente du 18 octobre 2021

Intervention de P.GARZON au nom du groupe « Val-de-Marne en commun – PCF et Citoyen.nes »

2021-13-23 Rapporte la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° 2021-5-18 du 12 avril 2021 accordant une garantie d'emprunt à la SCI Saint-Julien.

Monsieur le Président,

Le rapport 23 nous propose de rapporter la délibération du 12 avril dernier accordant une garantie d'emprunt à la SCI Saint-Julien.

La tournure que vous souhaitez donner à ce dossier donne une coloration singulière à votre mandature. Il y a deux semaines de cela, alors que vous m'interrogiez sur le sujet à propos de la mobilisation de Laurent Cathala, je vous indiquais que :

- Ce projet était légitime
- L'association ne méritait pas cette mise au banc
- Que devenu Président, vous devriez prendre du recul, rencontrer son responsable et ne rien précipiter.

Pour celles et ceux qui y ont cru, c'est désormais officiel, le vivre-ensemble si cher aux Val-de-Marnais est mis au banc des accusés par votre majorité.

Le centre culturel est projet ancien et bien connu. Toutes les informations sur sa genèse, son utilité et son contenu sont publiques et ont même fait l'objet d'une exposition ouverte à tous.

Plusieurs membres de votre majorité ont d'ailleurs eu l'occasion de venir régulièrement, pendant plusieurs années, dans les locaux actuels de l'association pour partager un moment festif et découvrir les plans du futur centre.

Alors oui, lorsqu'une association attachée à la laïcité et soucieuse d'offrir de meilleures conditions d'accueil à ses membres, nous sollicite, alors oui, nous examinons son projet.

Oui, ce futur centre culturel comporte un aspect culturel sur une partie minoritaire du bâtiment. La majorité du bâtiment sera consacré à la vie associative, aux cours de français, de turc, de sport, de musique, de cuisine... La majorité du bâtiment sera dédié à une vie associative riche, dynamique, ouverte sur l'extérieure.

Puisque le Département a une tradition d'aider la vie associative, nous avons répondu présent pour accompagner ce projet. Cet accompagnement s'est traduit par une garantie d'emprunt et non pas par une subvention.

Ce sont deux choses très différentes qu'il convient de rappeler mais que vous maniez avec l'esprit de confusion.

Cette garantie d'emprunt a été instruite par les services départementaux qui ont obtenu tous les documents nécessaires à son examen et au vote le 12 avril dernier.

Il s'agissait d'une garantie d'emprunt à hauteur de 30% d'un prêt de 2 556 000 euros consentis par la banque BRED.

Ce seuil de 30% a été retenu par le Département pour tenir compte de la destination du futur bâtiment. La loi nous autorisait à apporter jusqu'à 50% de garantie d'emprunt du prêt. Nous avons fait le choix de rester à 30% car, oui, le futur bâtiment est susceptible d'accueillir d'autres activités commerciales mais aussi culturelles sur une part minoritaire du bâtiment.

Notre garantie d'emprunt ne portait pas sur la partie culturelle, cela a été dit lors du débat en Commission permanente le 12 avril dernier.

En effet, ces éléments ont été apportés par Christian FAVIER en personne lors de la Commission permanente du 12 avril. Il est donc mensonger d'affirmer le contraire dans votre rapport. La Commission permanente du 12 avril ayant été filmée et enregistrée par l'application Webex, je vous demande Monsieur le Président de transmettre à tous les membres de notre Assemblée l'enregistrement audio et vidéo de cette Commission pour vérifier les accusations graves de votre rapport.

Par ailleurs, en découvrant le rapport, j'ai été frappé par le nombre de fois où Madame Sophie Thibault est citée comme instruisant ce rapport. Très étonné de cela, je l'ai appelée et j'ai pu vérifier qu'elle n'était pas à l'origine de ce rapport et qu'elle n'en avait même pas eu connaissance. Je lui ai donc envoyé.

Pour que tout le monde comprenne bien, Madame la Préfète a, via ses services, posé des questions en contrôle de légalité.

Ses questions sont devenues dans les mains de Monsieur Capitano, des affirmations voir des accusations.

Non Monsieur CAPITANIO, les questions de Madame la Préfète ne peuvent pas devenir des affirmations ! Ces méthodes ne sont pas acceptables.

Pour en venir au fond, vous le savez Monsieur CAPITANIO, vous n'avez pas besoin de rapporter la délibération 18 du 12 avril 2021.

Vous le savez très bien. La délibération du 12 avril est caduque depuis la semaine qui l'a vue être adoptée.

Comme pour toute garantie d'emprunt, cette délibération était en effet rattachée à une offre de prêt. Cette offre de prêt était jointe à la délibération et chaque élu a pu en prendre connaissance avant le vote.

Or, bien que des discussions très favorables entre l'association et la banque se soient déroulées pendant des mois, malgré des échanges très professionnels entre les services départementaux et la banque, cette offre de prêt est tombée quelques jours seulement après le vote de la garantie d'emprunt.

La délibération que vous voulez rapporter est déjà tombée, dès le mois d'avril 2021. L'offre de prêt étant tombée, la délibération à laquelle elle était rattachée n'est plus applicable de fait. Elle ne peut plus être appliquée.

Le rapport que vous nous présentez ce jour ne bloquera donc en rien la garantie d'emprunt puisque celle n'existe plus depuis 6 mois !

La question qui se pose est donc la suivant :

Pourquoi Monsieur Capitano ces manœuvres de votre part ?

Peu d'explication à cela si ce n'est pour faire de la communication autour d'un marqueur dogmatique pour rassurer la frange la plus dure de votre camp.

A votre coup politique, nous répondons par la transparence.

L'offre de prêt est tombée car un Sénateur du Val-de-Marne est intervenu dans ce dossier et absolument pas dans l'intérêt des val-de-marnais.

Nous sommes au cœur d'une bataille politique qui n'a rien à voir avec la nature du futur centre culturel.

Nous sommes dans une autre bataille : celle de français de culture franco-turque, servants de la République, qui refusent l'ingérence étrangère et les pressions des émissaires du pouvoir turc.

Cette délibération est purement politicienne et dangereuse car pour la première fois dans cette enceinte une majorité stigmatise une partie d'entre nous.

Vous n'avez pas toujours porté ce discours concernant cette association et plus généralement vis-à-vis des cultes.

Ici même, dans notre Assemblée, vous avez voté la cession du terrain du Département à l'association culturelle franco-turque du Val-de-Marne. Une délibération prise à l'unanimité en 2018

Dans votre rapport, vous affirmez que le Département ne pourrait pas accorder une garantie d'emprunt à un projet qui comprendrait un lieu de culte.

C'est faux.

Ici même, la droite avait voté la garantie d'emprunt du Département du Val-de-Marne pour la construction de la grande mosquée de Créteil.

Ici même, plus récemment, vous avez voté une subvention sonnante et trébuchante, de 200 000 euros pour la construction du centre culturel Martin Luther King de Créteil qui comprend une église et des salles ouvertes à plusieurs cultes.

Vous n'avez vraiment pas de difficulté avec cela puisque vous y étiez présents à l'inauguration du centre culturel protestant le 11 septembre dernier.

Mais en l'espère nous ne parlons ni d'une mosquée, ni du centre culturel cristolien mais de centre associatif de l'association culturelle franco-turque.

Certes, un part minoritaire du bâtiment pourrait être offerte pour les besoins de différents cultes. Comme le centre Martin Luther King d'ailleurs.

Certes, le véhicule de la SCI n'est peut-être pas le plus adapté et démontre toutes les difficultés que les associations rencontrent pour porter de tels projets. Donc acte.

Mais à la lecture du rapport, on comprend bien que le sujet n'est pas la SCI.

Vous reprochez quelque chose à cette association ? La connaissez-vous ?

Avez-vous rencontré personnellement le Président de l'association ?

Avez-vous déjà mis les pieds dans les locaux de cette association départementale ?

Savez-vous que cette association a signé la charte des principes du Ministère de l'intérieur avant toute la publicité que vous vous interveniez sur ce dossier ?

Savez-vous que cette association n'est plus membre du comité de coordination des musulmans turcs de France contrairement à ce qu'affirme votre rapport ?

Vous le constatez, je connais bien cette association en effet. Je me souviens d'ailleurs du Préfet Prévost qui affirmait je cite, que « si toutes les associations étaient comme l'AFCT, nous serions au calme dans le Val-de-Marne ».

Oui j'ai déjà croisé Metin Yavuz ou Françoise Lecoufle dans les locaux de l'association, ainsi que l'évêque de Créteil, des prêtres juifs et arméniens, des imams, des députés et mêmes des responsables laïcs.

Si l'activité de l'association n'est pas incriminée, le sujet est bien politique.

C'est bien vous qui souhaitez en faire un sujet politique lorsque vous vous précipitez de transmettre à la presse le courrier de Gérald DARMANIN.

C'est bien pour en faire une tribune politique, lors du débat sur la loi sur les séparatismes, faisant fi du caractère laïc de cette association, que votre famille politique a sollicité l'appui du Ministre de l'intérieur.

Ces comportements démontrent que vous n'êtes plus dans le rationnel.

Nous sommes face à un règlement de compte politique qui tente d'instrumentaliser la laïcité et le droit.

Ce dossier a été politisé par votre famille politique au point de commettre une faute grave en République.

Monsieur CAPITANIO, la précédente majorité s'est attachée à défendre la liberté de culte.

La précédente majorité a toujours soutenu les structures associatives dans le respect de la République.

Vous ne parviendrez pas ainsi à la salir ou à entacher notre probité.

Nous avons construit de 1976 à aujourd'hui un art du vivre- ensemble val-de-marnais où le respect et la non-ingérence ont guidé l'action départementale vis-à-vis des associations.

Nous avons attaché une haute importance au dialogue avec la jeunesse, avec toutes les associations, toutes les communautés et toutes les religions.

Ce travail est reconnu de toutes et tous. Il a été salué encore très récemment par les responsables départementaux de tous les grands cultes monothéistes.

Ce travail participe au vivre-ensemble et au relatif équilibre sur notre territoire.

Aujourd'hui, par votre démarche politicienne, vous fragilisez cet édifice fragile qui est le fruit de décennie de combat de progressistes et même d'anciens élus de droite qui ont siégé ici.

En tant que laïcs, nous refusons votre récit parallèle. Nous vous demandons de ne pas céder aux pressions extérieures et de revenir au dialogue et à l'apaisement.

Il s'agit d'un projet légitime et utile. Nous regrettons que vous participiez à la cabale que d'autres mènent contre ce projet.

Nous ne prendrons donc pas part au vote.